



**Réflexion sur le harcèlement sexuel au travail**  
**dans le cadre de la**  
**Journée internationale des femmes**  
**8 mars 2016**

La Journée internationale des femmes demeure encore aujourd'hui très importante, car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la souligner. En tant qu'organisme qui vient en aide aux femmes ayant vécu une situation de harcèlement sexuel au travail, nous constatons régulièrement des situations d'abus de pouvoir dans la vie professionnelle de notre clientèle. La journée du 8 mars nous amène à réfléchir sur la difficulté et les effets à long terme qui entourent la dénonciation en matière de harcèlement sexuel dans la vie professionnelle des femmes.

Des comportements malsains, des blagues sexistes, des attentions non désirées à connotation sexuelle, voici un portrait de ce que peut endurer une femme dans son milieu de travail. L'actualité des deux dernières années nous a certainement (re)confirmé que le harcèlement sexuel au travail existe toujours. De l'Affaire Ghomeshi à l'Affaire Aubut, en passant par les deux députés libéraux au fédéral, les forces armées canadiennes, les pompiers volontaires et d'autres encore, il y a un point commun qui ressort de ces cas: les difficultés entourant la dénonciation. La difficulté de penser que nous ne serons peut-être pas crues, la difficulté d'expliquer les événements (et de les répéter!), la difficulté de se lancer dans l'inconnu (démarches, crédibilité, conséquences, attention médiatique, etc.) et la difficulté de ne pas remettre en question le choix de dénoncer le harcèlement.

En tant que société, nous portons un jugement sur les raisons qui poussent les personnes à endurer le harcèlement pendant aussi longtemps :

Pourquoi les femmes dévoilent-elles des situations sous l'anonymat?

Pourquoi ne formulent-elles pas de plainte formelle?

Pourquoi la confidentialité doit-elle être assurée pour que les témoins se sentent protégés, comme dans le cas du Comité olympique canadien?

Si ces personnes avaient eu confiance en notre système judiciaire et si elles se sentaient soutenues dans leur cheminement de dénonciation, les choses auraient peut-être été différentes.

Étonnement, nous jugeons aussi la femme qui dénonce trop rapidement; elle n'est pas prise au sérieux et on lui reproche de s'en faire pour rien. Par contre, si elle attend trop longtemps, on lui reproche d'avoir été consentante et sa crédibilité est minée. Pourquoi avoir attendu si longtemps si c'était si pire que ça? Comme dans le procès concernant l'Affaire Ghomeshi, ce ne sont pas les gestes de l'accusé qui sont principalement remis en question, mais ceux des femmes ayant porté plainte... Pour citer Anita Hill (traduction libre) : « Je suis choquée par l'idée que les gens blâment le messager pour le message, plutôt que de regarder le contenu du message en lui-même ».

Pour le 8 mars 2016, nous réclamons la liberté de dénoncer le harcèlement sexuel au travail. Que la peur de dénoncer le harcèlement sexuel s'efface et soit remplacée par un sentiment d'encouragement.

Pour réussir cette mission, nous devons continuer de parler du harcèlement sexuel au travail et briser le mur du silence qui entoure les femmes vivant ces situations. En instaurant des politiques contre le harcèlement sexuel au travail, nous pouvons améliorer les climats de travail et pouvons garantir à nos jeunes et futures travailleuses, un lieu de travail sain et respectueux.

Le thème proposé dans le cadre de la Journée des femmes 2016 pour inspirer les actions collectives qui se déroulent partout à travers la province est : « *Appel à toutes pour se faire entendre!* ». Ce thème s'inscrit bien dans la foulée des dénonciations qu'il y a eu au Québec depuis deux ans. Nous croyons sincèrement que lorsqu'une femme prend la parole et dénonce une situation, cela donne le courage à d'autres femmes de briser le silence et de parler de leur vécu.

Nous tenons ainsi à féliciter toutes les personnes qui ont pris leur courage à deux mains et qui ont dénoncé des situations de harcèlement sexuel au travail.

Nous travaillons pour que les femmes puissent dénoncer des situations sans le couvert de la confidentialité et qu'elles se sentent à l'aise là-dedans. Nous travaillons encore à faire en sorte que les milieux de travail soient exempts de gestes et de commentaires à connotation sexuelle. Nous travaillons pour que toutes les femmes puissent travailler et qu'elles ne soient pas limitées à leur statut de « femme ».

En ce 8 mars 2016, le Groupe d'aide remercie toutes ces femmes de caractère, femmes fortes et femmes courageuses qui ont dénoncé ce qu'elles ont vécu. Sachez que nous vous croyons et que nous pensons à vous.

Félicitations aux femmes dans nos nombreux dossiers qui ont porté plainte ou qui ont démontré leur appui en témoignant pour leurs collègues ayant eu le courage de dénoncer des situations. Félicitations aux femmes qui ont témoigné dans l'Affaire Ghomeshi. Si vous remportez la victoire le 24 mars prochain, nous fêterons avec vous. Si le jugement n'est pas en votre faveur – sachez que nous croyons en vos allégations et nous vous félicitons pour votre courage.

Nous nous excusons pour la partie de la société qui vous remet toujours en question. Dites-vous que vous ouvrez le chemin pour d'autres femmes et que grâce à votre détermination à vouloir faire changer les choses, les choses changeront. Ce travail de sensibilisation en est un de longue haleine, mais vous y contribuez directement et nous vous en remercions, car le harcèlement au travail, ça ne fait pas partie d'la job!